



*Recommandations et
orientations
adoptées
au 26^e Congrès
de la Fneeq*

Rimouski

27, 28, 29 et 30 mai 2003

Recommandations et orientations adoptées

Rapport du comité exécutif

Droit à l'éducation

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- souligne que la réalisation du droit à l'éducation se développe dans un contexte de coopération entre les personnes, les institutions, les états et les peuples;
- affirme que la finalité de l'éducation vise de façon indissociable l'épanouissement des êtres humains dans leur dimension de personne, de citoyenne et de citoyen et de travailleuse et de travailleur;
- affirme que l'éducation n'est pas une marchandise et, en ce sens, exige que les gouvernements s'opposent fermement à la marchandisation du droit à l'éducation et de l'ensemble des services publics en les excluant des accords sur le commerce des services actuellement en négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la ZLÉA et à l'occasion d'autres traités de même nature;
- souligne sa conviction qu'un autre monde et une autre éducation, différents des modèles proposés par le néolibéralisme, sont possibles et nécessaires; que l'accès universel, le partage et l'échange des savoirs sont désormais des enjeux majeurs; en ce sens, que le savoir doit être reconnu comme un bien collectif de l'humanité;
- réaffirme son opposition au désengagement de l'État dans le domaine des services publics et parapublics; qu'en ce sens, elle s'oppose à toute forme de privatisation de ces services et, conséquemment, qu'elle réitère la nécessité d'accroître les ressources en vue de répondre adéquatement aux besoins;

- dénonce toute forme de gestion des services publics obéissant à une logique marchande ou qui vise à remettre en question les acquis de notre système public d'éducation;
- rappelle que les enseignantes et les enseignants défendent une éducation qui forme des personnes jeunes comme adultes, libres et critiques, des citoyennes et des citoyens actifs et engagés, respectueux de la diversité humaine, de la démocratie et des droits humains, ouverts sur le monde et préoccupés de l'avenir de la planète; nous aspirons également à une éducation qui développe l'accès égalitaire à tous les niveaux d'enseignement, qui soit un instrument de justice sociale et d'émancipation des personnes et des peuples, qui assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les personnes de toute origine et entre les générations;
- affirme que l'éducation est un droit social dont l'accès et la pleine réalisation s'étend tout au long de la vie dans le cadre d'un système d'éducation public et laïc, gratuit et de qualité et qui s'appuie sur les besoins des individus plutôt que strictement sur les lois du marché.

Autonomie professionnelle

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- prenne acte que la profession enseignante est de plus en plus confrontée aux valeurs prônées par le néolibéralisme qui tendent à soumettre notre système d'éducation aux lois du marché et au contraire, considère que l'acte d'enseigner consiste notamment à s'approprier, critiquer et interpréter la culture;
- dénonce le fait que les enseignantes et les enseignants subissent de plus en plus de pression pour adapter leur enseignement et les programmes aux valeurs utilitaristes dominantes et pour se transformer davantage en personnes guides, conseillères ou accompagnatrices au détriment de la fonction essentielle de transmission des savoirs;
- réaffirme que dans ce contexte, les organisations syndicales doivent défendre et promouvoir l'exercice de l'autonomie professionnelle tant individuelle que collective et, de ce fait, rejette l'ingérence des entreprises privées, notamment, celles introduites par du financement privé;
- rejette toute forme d'encadrement corporatif telle la création d'un ordre professionnel conduisant à une perte d'autonomie et rappelle que les droits et obligations des

enseignantes et des enseignants relèvent d'abord du régime de négociation collective ou de législations respectueuses des droits des personnes salariées;

- affirme que la liberté académique, inhérente à la profession enseignante, est le prolongement de la liberté d'expression au sein de l'institution et procède à une réflexion sur la réalisation de l'autonomie professionnelle et de la liberté académique selon les ordres d'enseignement et ce dès le début du mandat;
- rejette toute forme d'obligation de résultats, laquelle est incompatible avec l'exercice de la profession et affirme qu'il revient aux enseignantes et aux enseignants de déployer tous les efforts nécessaires, à partir des moyens mis à leur disposition, pour favoriser un enseignement de qualité (obligation de moyens);
- rappelle que la reddition de compte doit se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle et des libertés académiques;
- organise une activité de réflexion sur le thème de l'autonomie professionnelle dans les meilleurs délais possibles.

Action internationale des syndicats

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- invite les comités exécutifs des syndicats affiliés à prendre en charge les questions liées à l'action internationale, notamment par la désignation d'une personne responsable locale à l'action internationale;
- coordonne, pour chaque mandat triennal, un certain nombre d'actions ciblées ou de campagnes en matière de solidarité internationale et invite ses syndicats affiliés à y participer;
- utilise les différentes instances ainsi que les outils de communication et de formation de la fédération pour soutenir les actions ciblées, les campagnes et les personnes responsables locales à l'action internationale;
- recommande que, pour le mandat 2003-2006, une des ces actions solidaires porte sur le commerce équitable;

- poursuive le travail de promotion de la campagne annuelle de l'Internationale de l'Éducation sur la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants afin que cette campagne soit bien implantée dans les syndicats affiliés;
- mette en place des moyens de communication efficaces, notamment par le biais des personnes responsables locales, pour lancer des appels aux syndicats affiliés en cas d'actions urgentes devenues nécessaires lors de catastrophes naturelles, de conflits politiques ou sociaux ou contre toute menace à la paix;
- fasse connaître, et éventuellement facilite, les diverses opportunités de participation à des missions ou stages de solidarité internationale pour les enseignantes et les enseignants;
- et ses syndicats affiliés participent activement aux actions organisées dans le cadre de la Marche mondiale des femmes.

Vie syndicale

Que le congrès fédéral :

- s'implique activement dans la vaste opération de débats et de consultations sur la vie syndicale, décidée par le 60^e Congrès de la CSN de mai 2002, et fasse siens les objectifs déterminés par le conseil confédéral pour articuler la campagne CSN sur la vie syndicale, à savoir :
 - § structurer la vie syndicale dans nos syndicats et renforcer la participation des membres aux activités de leur syndicat;
 - § favoriser le développement d'une stratégie globale et de mesures concrètes, au sein du syndicat, en vue de faire du développement d'une relève syndicale une véritable priorité;
 - § susciter le développement de pratiques au sein des syndicats CSN, ayant pour effet de permettre de doter chacun d'eux d'un plan annuel de travail englobant l'ensemble des activités du syndicat et définissant des objectifs à atteindre;

- § assurer, dans la mesure du possible, des conditions de militantisme permettant une réelle conciliation travail – famille - vie personnelle - militance des militantes et des militants du syndicat, et ce, pour toutes les catégories de salarié-es membres du syndicat;
- § faire en sorte que les offcières et officiers syndicaux disposent de tous les outils appropriés et aient accès à toutes les sessions de formation en lien avec les exigences de leur situation syndicale et de leurs responsabilités personnelles;
- élabore un plan d'action encadrant les activités de réflexion et de débat relatives à l'impact des nouvelles réalités en éducation et dans le monde du travail sur la vie et l'action syndicales, notamment autour des points suivants :
 - § le défi de la continuité syndicale dans un contexte de renouvellement du corps enseignant et de précarité grandissante;
 - § les principaux obstacles pouvant contribuer à limiter la participation à la vie syndicale ainsi que les facteurs pouvant la favoriser;
 - § l'action syndicale, entre autres, les moyens d'actions et d'interventions dans un contexte de négociation et de revendication;
- amorce une large réflexion sur la vie syndicale avec les syndicats afin d'identifier leurs besoins et attentes sur cette question;
- invite les syndicats à mettre en place des lieux de réflexion sur la vie syndicale;
- identifie, au terme de cette démarche de débats, des pistes de solutions et d'actions afin de redynamiser la vie syndicale, incluant si nécessaire des propositions de modifications de notre fonctionnement et de développement des services à rendre aux syndicats;

Que la FNEEQ produise un document d'orientation sur la vie syndicale pour décembre 2004 incluant les pistes de solutions proposées pour fins de consultation.

Formation des maîtres

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- affirme que la formation des maîtres passe aussi par une solide formation disciplinaire;
- revendique auprès du ministère de l'Éducation la mise en place d'une formation complémentaire en pédagogie et en didactique qui permettrait aux diplômés ayant au moins un baccalauréat dans un champ disciplinaire d'obtenir une autorisation légale permanente d'enseigner au niveau secondaire.

Harcèlement psychologique et violence au travail

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- élabore et mette en place, en collaboration avec ses syndicats affiliés, des mesures de prévention de la violence et du harcèlement au travail, en mettant l'accent sur une prise en charge collective de cette problématique, notamment via l'organisation du travail;
- élabore une politique type de prévention de la violence et du harcèlement au travail;
- favorise l'introduction dans les conventions collectives de dispositions qui :
 - § définissent et condamnent le harcèlement psychologique et la violence au travail;
 - § engagent la responsabilité de l'employeur et lui donnent l'obligation de maintenir le lieu de travail exempt de tout harcèlement et de toute violence;
 - § engagent la responsabilité de l'employeur et lui donnent l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer non seulement l'intégrité physique, mais aussi l'intégrité psychologique et professionnelle ainsi que la dignité de l'enseignante ou de l'enseignant;
 - § obligent l'employeur à élaborer, en collaboration avec le(s) syndicat(s), une politique institutionnelle contre la violence et le harcèlement au travail;
 - § obligent l'employeur à mettre sur pied un comité paritaire pour lutter contre la violence et le harcèlement et qui verrait à la rédaction, à l'application et à la mise à jour de la politique institutionnelle;

- continue à sensibiliser et à informer ses membres sur la problématique de la violence et du harcèlement;
- informe ses membres des différentes démarches existantes et appuie les syndicats qui voudraient les utiliser pour forcer l'employeur à agir dans les cas de violence ou de harcèlement.

Autres propositions

Que le congrès fédéral mandate le comité exécutif, et ce, afin d'améliorer le fonctionnement du congrès et de faciliter ses délibérations, d'examiner les aspects suivants du congrès :

1. l'envoi des documents du congrès avant sa tenue aux syndicats membres;
2. la présentation audio-visuelle du rapport du comité exécutif, et dans la mesure du possible, des autres rapports du congrès;
3. la possibilité de tenir des ateliers de discussion pendant le congrès.

États financiers vérifiés

Fonds général

Que le congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds général et adopte les états financiers vérifiés du fonds général pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002.

Fonds de négociation

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds de négociation et adopte les états financiers vérifiés du fonds de négociation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds d'administration des ristournes d'assurances et adopte les états financiers vérifiés du fonds d'administration des ristournes d'assurances pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002.

Amendements aux statuts et règlements

Article 5.06.02.01

Que l'article 5.06.02.01 soit modifié de la manière suivante :

Chaque regroupement a droit à un nombre de membres du bureau fédéral déterminé selon le total de membres *cotisants* des syndicats rattachés à ce regroupement, conformément à 3.06.05, selon les proportions suivantes :

de 500 à 2 000 membres :	2 membres
de 2 001 à 4 000 membres :	3 membres
de 4 001 à 6 000 membres :	4 membres
de 6 001 à 8 000 membres :	5 membres
et ainsi de suite,	

¹ *Les modifications sont en italique et en gras.*

Articles 5.06.02.02 et 5.06.02.03

Que l'article 5.06.02.02 soit supprimé.

Que l'article 5.06.02.03 soit supprimé.

Résolution sur la responsabilité du dossier de l'environnement

Que le conseil fédéral modifie l'appellation et les responsabilités du comité fédéral de santé-sécurité au travail afin d'y inclure l'environnement. Ce comité deviendrait le comité santé-sécurité-environnement.

Rapport sur la campagne CSN sur la ZLÉA auprès des syndicats de la FNEEQ

Le congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § s'oppose au projet de libre-échange des Amériques (ZLÉA) tel qu'il se négocie actuellement;
- § et, exige du gouvernement canadien qu'il ne signe pas d'ententes commerciales dans les Amériques à moins qu'elles n'impliquent :
 - un processus de négociation transparent et démocratique;
 - la préservation intégrale du pouvoir d'État de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement;
 - la primauté des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit;
 - l'égalité entre les hommes et les femmes.

Intervention du représentant de l'organisation enseignante palestinienne Teacher Creativity Center (TCC)

Que le congrès fédéral accorde un don de 1000 \$ à l'Organisation enseignante palestinienne *Teacher Creativity Center / TCC*.

Que le congrès fédéral de la FNEEQ demande au gouvernement du Québec de conclure avec l'Autorité Palestinienne une entente de coopération en matière d'éducation et de recherche similaire à celle qu'il a déjà signée avec Israël.

Que la FNEEQ réaffirme son appui et sa solidarité aux collègues enseignantes et enseignants palestiniens dans leur lutte pour une reconnaissance de leurs droits et fasse connaître sa position à l'opinion publique québécoise par la voie d'un communiqué aux syndicats et aux médias.

Questions de privilège et syndicats en conflit

L'Aut'Journal et Le Mouton Noir

Que le congrès fédéral accorde un don de 1000 \$ pour la presse alternative réparti également entre L'Aut'Journal et Le Mouton Noir et invite ses syndicats à soutenir la presse alternative au Québec.

l'Institut canadien d'éducation aux adultes (ICÉA).

Que le congrès fédéral accorde un don de 1000 \$ à l'Institut canadien d'éducation aux adultes (ICÉA).

Campagne visant l'adoption d'un projet de loi anti-briseurs de grève

Que le congrès fédéral appuie la campagne visant l'adoption d'un projet de loi anti-briseurs de grève par le Parlement du Canada et demande aux syndicats affiliés à la FNEEQ d'en faire autant.

Solidarité avec les enseignantes et les enseignants français

Que le congrès fédéral :

Appuie les enseignantes et les enseignants français de tous les ordres d'enseignement qui sont massivement mobilisés à la fois :

- § contre les projets du gouvernement Raffarin en matière d'éducation (décentralisation des responsabilités auprès des collectivités locales, accentuation du démantèlement des services publics, décentralisation dans l'enseignement supérieur, défense des conditions d'exercice de la profession enseignante);
- § et aussi, à l'instar de tout le mouvement syndical en France, contre les politiques du même gouvernement en matière de régime de retraite (allongement d'ici 2008 à 40 ans le nombre d'années nécessaires pour avoir accès à la retraite, suppression de l'embauche prévue d'enseignantes et d'enseignants en remplacement des départs à la retraite);

indique que le combat actuel des enseignantes et des enseignants français est aussi celui des enseignantes et des enseignants du Québec;

et demande à ses représentantes et représentants de transmettre ce message de solidarité auprès des syndicats enseignants français et de faire connaître cet appui auprès des membres de la FNEEQ et de la population au Québec en général.

Syndicat des travailleuses et des travailleurs en distribution Multi-Markes Laval (CSN)

Que le congrès fédéral donne son appui au Syndicat des travailleuses et des travailleurs en distribution Multi-Markes Laval (CSN), lui verse 1 000 \$ et invite ses syndicats à l'appuyer.

Syndicat des travailleuses et travailleurs Holiday Inn Centre-Ville

Que le congrès fédéral donne son appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs Holiday Inn Centre-Ville, lui verse 1 000 \$ et invite ses syndicats à l'appuyer.

Syndicat des employées et employés en communication de l'Abitibi-Témiscamingue – CSN

Que le congrès fédéral donne son appui au Syndicat des employées et employés en communication de l'Abitibi-Témiscamingue - CSN, lui verse 1 000 \$ et invite ses syndicats à l'appuyer.

Syndicat des enseignantes et des enseignants de l'Institut Teccart Inc. (CSN)

Que le congrès fédéral :

- § dénonce l'attitude inacceptable de la direction de l'Institut Teccart et s'indigne du sort réservé au personnel enseignant suite à l'annonce de la mise sous la protection de la Loi sur les faillites de l'Institut Teccart;
- § rappelle que l'Institut Teccart est un organisme sans but lucratif qui doit rendre compte des ressources mises à sa disposition par le ministère de l'Éducation;
- § exige du ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Reid, d'ordonner une enquête publique sur l'administration de l'Institut Teccart et d'intervenir pour protéger les emplois et assurer que les enseignantes et les enseignants obtiennent toutes les sommes qui leur sont dues;
- § donne son appui au Syndicat des enseignantes et des enseignants de l'Institut Teccart Inc. (CSN), lui accorde un don de 1000 \$ et invite ses syndicats à appuyer la bataille des enseignantes et des enseignants pour sauver leur institution.

Prévisions budgétaires

Fonds général

Que le congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2003 – 2005 au fonds général.

Amendements adoptés:

Que le poste *formation* soit augmenté de 10 000 \$ et que le poste *dépenses de bureau* soit diminué de 10 000 \$.

Que l'on s'assure que chacun des comités bénéficie des libérations pour mener à bien les mandats qui lui sont confiés.

Fonds de négociation

Que le congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2003 – 2005 au fonds de négociation.

Leucan

Que le congrès fédéral appuie la Campagne de LEUCAN, lui verse 500 \$ et invite ses syndicats à participer à la Campagne promotionnelle de vente de chandails.